

LE RETOUR DU PENDULE

Mars 2026

Spécial FEMMES



Dessin : Nadia Coulibaly, Cnam, 2026

Au Cnam

Santé des femmes au travail, violence sexuelle et sexiste, égalité professionnelle...

Venez échanger

Jeudi 19 mars de 13h à 14h

amphi Jean-Baptiste Say

- Les femmes connaissent une **morbidité plus importante**.
- Les **maladies cardiovasculaires** sont la première cause de décès chez les femmes. Parmi les cancers, ceux du col de l'utérus et du sein sont les plus fréquents, et le cancer du poumon est le plus meurtrier.
- La **dépression** est plus fréquente chez les femmes que chez les hommes.
- Au cours de sa vie, une femme sur trois dans le monde est susceptible de connaître **des violences physiques et/ou sexuelles**.
- Tous temps de travail confondus, les femmes gagnent 26 % de moins que les hommes. Ces écarts sont liés à 4 facteurs : les temps partiels, l'écart cumulé sur les carrières, la non-mixité des emplois qualifiés et la dévalorisation des métiers à prédominance féminine.

Egalité indemnitaire (IFSE) entre femmes et hommes au Cnam, on n'y est pas !

En janvier 2025, elle s'aperçoit, en consultant le document de référence applicable au 1er janvier 2022, intitulé « barème indemnitaire des agents BIATSS titulaires », que le montant d'IFSE mensuel qui lui a été attribué en janvier 2022 ne correspond pas à celui qu'elle devrait percevoir au regard de ses corps (IGE), grade (classe normale), fonction (cheffe de service) et missions avec encadrement d'équipe.



En effet, elle a perçu, de janvier 2022 à décembre 2024, le montant IFSE mensuel attribué aux **IGE sans encadrement d'équipe**, à savoir **580 euros** au lieu des **620 euros mensuels** attribués aux IGE, chefs de service avec encadrement. Elle a donc demandé à la DRH le paiement rétroactif du différentiel sur ces 3 années, qui lui a été **refusé**.

Par ailleurs, elle apporte la preuve, que, lors du recrutement en septembre 2022 dans la structure, pour un agent **masculin** de corps (IGE), grade (classe normale) et fonction (chef de service avec encadrement) identique, l'IFSE mensuelle accordée est bien de 620 euros, conformément au barème indemnitaire mis en œuvre.

Comment explique-t-on cette inégalité de traitement ? Comment ne pas y voir un traitement inégalitaire voire discriminant entre des agents d'une même structure à poste, fonctions, missions et expérience équivalents ?

Cette **situation est extrêmement mal vécue par l'agent** qui ne comprend pas pourquoi le rattrapage de salaire ne lui a pas été accordé et se sent, de fait, discriminé. D'autant plus qu'à sa demande et après de nombreux échanges avec la direction des ressources humaines, l'IFSE a été rétablie à hauteur de 620 euros au 1er janvier 2025.

À l'échafaud
ce n'est pas elle qui tremblait
l'amie Olympe

Tant de possibles
portés vaillamment
au printemps renaissant

Volontaires, solidaires
sans barrières et sans frontières
soyons nous-mêmes, soyons fières

Laurent Bichaud, Cnam, 2026

Première féministe française, Olympe de Gouges (1748-1793) réclame l'égalité des sexes devant l'Assemblée. Dans ce manifeste, elle réécrit au féminin la Déclaration universelle des droits de l'homme et du citoyen : « La femme naît libre et demeure égale à l'homme en droits. » ...



Histoire du Cnam - Des femmes garçons de laboratoire.....

Voici quelques noms de femmes scientifiques qui ont contribué à l'histoire du Cnam (Marie-Louise Paris, Mathilde Pieron, Suzanne Briet, Yvette Cauchois, Madeleine Guilbert, Louise Halm...).

Mais, à la lecture des **tableaux d'avancement** de l'établissement figurant dans certains numéros du journal officiel (sur Gallica) durant l'entre-deux-guerres, nous pouvons en compter un bien plus grand nombre parmi les personnels non-enseignants qui ont effectué une partie de leur carrière dans l'établissement dans différents métiers administratifs ou techniques. Parmi elles, certaines exerçaient le métier de dame sténodactylographe et d'autres celui de dame vérificatrice d'essai. **Certaines exerçaient même le métier de garçon de laboratoire**, comme cela était le cas de **Mesdames Laurens, Prosniez et Frottier**, mentionnées dans le tableau d'avancement figurant dans le journal officiel du 4 janvier 1925, ou de **Mesdames Bronner et Lécuyer** mentionnées dans celui du journal officiel du 30 décembre 1931. Par contre, il semblerait qu'aucun homme n'ait exercé le métier de dame vérificatrice d'essai ou de dame sténodactylographe...

La première femme personnel (recrutée) du Cnam fut peut-être Victorine Rosa Morlot (à vérifier), qui, en 1903, fut nommée officier d'académie à l'occasion de l'inauguration de l'Office national de la propriété industrielle et du laboratoire d'essai. **Elle exerçait alors la fonction de chef d'atelier des dames à la section de physique de ce laboratoire.**

4 millions de femmes sont touchées en France par la précarité menstruelle

Une femme sur trois, plutôt des jeunes entre 18 et 26 ans, des mères célibataires, sont confrontées à des choix économiques au détriment de leur santé ; leur dilemme entre acheter des produits d'hygiène ou des produits alimentaires, ne pas aller en cours, prendre un congé pour ne pas subir une gêne faute de moyens pour acquérir des protections... "Une femme sur dix renonce à changer de protections périodiques aussi souvent que nécessaire par manque d'argent" (sondage IFOP 2019).

L'achat de produits d'hygiène menstruelle ne devrait pas être un luxe ! C'est une réelle nécessité pour ces femmes fragilisées par la précarité. Des associations œuvrent pour venir en aide aux femmes comme Règles élémentaires dont l'application "regla" facilite l'accès à des points de distributions de protections menstruelles gratuites. Depuis 2020, des collèges, lycées et universités se sont équipés de distributeurs de tampons & serviettes hygiéniques et certaines mutuelles proposent des forfaits et remboursements sur l'achats de produits menstruels... Mais que de retard !

Malgré la loi de financement de la sécurité sociale pour 2024, prévoyant le remboursement des protections menstruelles réutilisables (culottes & coupes) pour les moins de 26 ans ainsi que pour les bénéficiaires de la complémentaires santé solidaire sans limites d'âge, le gouvernement met du temps à publier ce décret, malgré l'urgence sanitaire et sociale ! Espérons que d'ici la journée mondiale de l'hygiène menstruelle (le jeudi 28 mai 2026), le gouvernement l'aura publié.

L'association qui lutte contre la précarité menstruelle et le tabou des règles

<https://www.regleselementaires.com/>

Aminata, 40 ans de service dans la fonction publique. Une femme au parcours exceptionnel

Aminata a débuté sa carrière en 1977 au Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN), comme **caissière**. Elle a assumé ce poste durant 14 ans. Elle a intégré la fonction publique en 1993, suite à la réussite au concours d'ouvrier d'entretien et d'accueil (OEA). En 2001, elle a été affectée au Cnam comme assistante de direction du musée des arts et métiers, suite à la réussite au concours de **secrétaire d'administration scolaire et universitaire**. Aussi, elle a secondé le directeur dans la mise en œuvre de son activité quotidienne. A ce poste était lié celui de secrétaire de l'association des amis du Musée des arts et métiers. Cette multiplicité de tâches implique une pleine maîtrise des outils bureautiques, de la rigueur et un sens de l'organisation. Cela lui a permis d'approfondir ses compétences en technique de communication et **d'acquérir** une solide connaissance administrative.

Elle **s'est formée au Cnam** en ressources humaines par les cours **en hors temps ouvrables** et a été diplômée.

En plus de **40 ans de service**, elle a bénéficié d'une mobilité fonctionnelle qui lui a permis d'occuper des postes d'exécution, puis rapidement d'encadrement, ensuite de coordination, pour finir sa carrière **comme** responsable administrative et financière du Laboratoire Commun de Métrologie (LCM). Cette mission lui a été confiée par suite à son intégration au corps des attachés d'administration de l'Etat, par promotion sur liste d'aptitude.

Elle mérite sa retraite !

Pénalisation des agentes de la Fonction publique pendant la grossesse, une attaque inacceptable.....

En juin 2025, les organisations syndicales se sont adressées au gouvernement Bayrou.

Nos organisations syndicales dénoncent solennellement une mesure discriminatoire d'une gravité inacceptable à l'encontre des femmes en situation de grossesse exerçant dans la fonction publique. À compter du 1er mars 2025, vos choix politiques impliquent que les femmes en situation de grossesse placées en congé maladie ordinaire – hors congé pour grossesse pathologique ou congé



maternité - subiront une perte de rémunération de 10 % dès le premier jour d'arrêt. Ainsi, une femme dont la grossesse est déclarée mais qui serait contrainte de s'arrêter quelques jours sur avis de son médecin verra sa rémunération amputée.

Ce choix politique constitue une discrimination sexiste manifeste et une attaque contre les droits des femmes et leurs conditions matérielles de vie. Il renvoie à une époque que nous pensions révolue où les droits des travailleuses étaient suspendus à leur capacité à rester « productives » malgré les difficultés physiques liées à la maternité.

Est-ce ainsi que votre gouvernement entend défendre les droits des femmes ?

L'extrême droite n'est pas un allié des femmes

Il suffit de voir ce qu'il se passe aux États-Unis. « **L'extrême droite signifie un recul des droits pour toutes et tous, et notamment pour les droits des femmes** », pointe Anne Leclerc, membre du Collectif national pour les droits des femmes, à l'approche également des élections municipales, les 15 et 22 mars. « Il suffit de voir ce qu'il se passe aux États-Unis, avec Donald Trump, c'est un laboratoire ». Depuis son retour à la Maison Blanche, le président américain a, notamment, pris une série de mesures contre l'avortement et **démantelé des politiques de lutte contre la discrimination**.

« Quand le conservatisme monte, les premiers droits attaqués sont ceux des femmes et ceux liés à la sexualité », souligne Sarah Durocher, du Planning familial. En France, « nous sommes en alerte » car les associations observent « des difficultés d'accès à l'avortement sur le terrain », liées à un « **manque de moyens** » et à la « **fermeture de structures de proximité** ».

Cet été, nous avons appris le projet du gouvernement des États-Unis de détruire un stock de médicaments contraceptifs. Le gouvernement américain a rejeté toutes les offres d'organisations humanitaires internationales, des pays et des acteur-trices mondiaux-ales de la santé de rachat ou de redistribution de ces contraceptifs, au départ destinés aux pays partenaires à faibles revenus. L'administration Trump s'est montrée implacable dans son obsession de contrôler le corps des femmes, non seulement aux États-Unis, mais aussi dans le monde entier.

Etat des lieux des violences sexuelles et sexistes

En France au 5 novembre 2025, on ne dénombrait pas moins de 137 féminicides depuis le début de l'année, d'après le bilan dressé par plusieurs associations féministes.

- 1 femme sur 2 a déjà subi une violence sexuelle ;
- 213 000 femmes sont victimes de violences physiques ou sexuelles de la part de leur conjoint ou ex-conjoint ;
- 8000 femmes sont victimes de viol sur leur lieu de travail tous les ans ;
- 30% de femmes déclarent avoir déjà été harcelées ou agressées sexuellement sur leur lieu de travail ;
- 80% des femmes en situation de handicap ont été victimes de violences.

Cela révèle la nécessité et l'urgence d'une mobilisation et d'actions collectives sociales et politiques pour combattre toutes les formes de violences envers les femmes, les minorités de genre et sexuelles et les enfants.



VIOLENTOMÈTRE

ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL SAIN					ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL SEXISTE ET HOSTILE					HARCÈLEMENT SEXUEL					AGRESSIONS SEXUELLES		VIOLS
Remarques et critiques acceptées					Commentaires sur votre apparence					Images à caractère pornographique visibles					Menaces professionnelles pour obtenir un acte sexuel		Fellation ou pénétration forcée
Promotions pour les femmes comme pour les hommes					Parole coupée systématiquement					Regards insistants sur votre poitrine et vos fesses					Baiser forcé par surprise		
Travail en confiance et autonomie					Blague sur les « promotions canapé »					SMS ou mails sexuels sans accord					Toucher vos seins, fesses ou cuisses sans consentement		
Reconnaissance du travail					Questions indiscrètes insistantes sur votre vie privée					Demande insistante d'un acte sexuel							
Refus de relations extraprofessionnelles accepté					Blagues sexistes et sur les blondes					Hostilité liée au refus d'un acte sexuel							
					Évocation de sexualité sans accord												
					Mécontentement après votre refus d'être raccompagnée												
					Recherche systématique d'être seul avec vous												